



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, de la susdite Ville, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Warwick le 15 novembre 2021 à 19 heures 30 à la Salle du Canton située au 351, rue Saint-Louis à Warwick.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Demande de madame Camille Raïche et monsieur Jean-Daniel Leclerc-Côté (2021/27) :

Demande de madame Camille Raïche et monsieur Jean-Daniel Leclerc-Côté concernant l'immeuble situé au 12, 1^{re} Avenue, lot 4 905 843 et ayant pour objet si la demande est accordée, de permettre la construction d'un gazebo avec une marge de recul arrière de 1 mètre contrairement aux 2 mètres prescrits à l'article 6.1 du Règlement de zonage numéro 270-2019.

2. Demande de Fenergic inc. (2021/28) :

Demande de Fenergic inc. représenté par monsieur Ghislain Cossette concernant l'immeuble situé au 7, rue Thibault, lot 4 905 518 et ayant pour objet si la demande est accordée, de permettre l'installation d'une enseigne avec :

- une superficie de 52,70 mètres carrés contrairement aux 5 mètres carrés prescrits;
- une hauteur commençant à 0 mètre contrairement aux 2,50 mètres prescrits;
- une épaisseur de 20 centimètres contrairement aux 10 centimètres prescrits.

Le tout contrairement à l'article 11.2.18 du Règlement de zonage numéro 270-2019.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes soit à la séance du conseil du 15 novembre 2021 ou par courriel directiongenerale@villedewarwick.quebec ou sur le site Internet www.villedewarwick.quebec, et ce, avant le 12 novembre 2021.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce vingt-deuxième jour du mois d'octobre de l'an deux mille vingt et un.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière